

Conseil Communal  
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2019 - SALLE DE MUSIQUE, COLLÈGE DE LA GRANDE EAU

Président : M. Alexandre FAVRE  
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY  
Scrutateurs : Mme Katleen BOUCHER  
Mme Fabienne LA ROSA  
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Il est 20h00, M. le Président Alexandre FAVRE ouvre la séance.

**1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS**

**1.1 APPEL**

L'appel révèle la présence de 62 Conseillers communaux, 8 excusés. **Le quorum est atteint.**

**1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Marcel-Jacques **BACCA** : aux points 1.3 et 1.4, il s'agit bien de l'adoption des PV du 11 juin 2019 et 21 juin 2019 et non 2018.

Il n'y a pas d'autre remarque, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2019**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : souhaite modifier son intervention en page 15, en 4ème paragraphe, 5ème ligne : "cela veut dire grandes lignes **génératrices** des espaces publics" par "**générales**".

M. Didier **BADAN** (UDC) : demande à connaître le nombre de Conseillers présents à l'appel.

**M. le Président** informe la présence de 62 Conseillers répondant à l'appel, ceci incluant la personne annoncée avec du retard.

La parole n'est plus demandée et M. le Président procède au vote.

**Le procès-verbal, tel que modifié ci-dessus, est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2019**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a deux petites remarques à faire en page 7, 3ème paragraphe. A la ligne 7, une phrase commence par le verbe "trouve" et demande de rajouter "Il" en début. Ensuite, 3 lignes plus loin, il est fait mention du **PCL**, il s'agit du **SCL**, Service des Communes et du Logement.

La parole n'est plus demandée et M. le Président procède au vote.

**Le procès-verbal, tel que modifié ci-dessus, est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **1.5 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

##### **Courrier**

Un citoyen a envoyé une lettre concernant l'implantation d'une antenne 5G. Après contact pris auprès de la Municipalité, celle-ci a rencontré cette personne et les réponses lui ont été apportées. Pour cette raison, M. le Président ne fera pas lecture de ce courrier, mais il reste à disposition des Conseillers.

#### **1.6 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

*Mme Maude **ALLORA**, Municipale*

##### **2 communications :**

- **Réseau Enfants Chablais** : la crèche de l'Hôpital Riviera Chablais a ouvert ses portes depuis le mois d'août. Dans un premier temps, 42 places sont disponibles dont la moitié pour les employés de l'hôpital et respectivement 21 places pour les familles du réseau Enfants Chablais. A l'horizon 2020, un certain nombre de places seront encore ouvertes. Le réseau étale également son offre en UAPE pour les enfants scolarisés. Trois structures ont ouvert leur porte à la rentrée scolaire : Lavey, Leysin et le Sépey. Cela était nécessaire pour remplir les exigences de la nouvelle loi sur l'accueil de jour, la LAJ, adoptée en 2018 par le Grand Conseil Vaudois, qui oblige les réseaux à proposer un accueil collectif pour chaque cercle scolaire.
- **MobiChablais** : le 3 septembre dernier, la séance à la population a eu lieu devant une centaine de personnes pour informer sur les nouveautés du réseau MobiChablais. Les TPC et la commune étaient présents également pour répondre aux questions basées principalement sur le côté pratique. Globalement, les retours sont positifs, la simplification des lignes avec des terminus clairs a été particulièrement appréciée. En réponse à la question des utilisateurs quant à l'installation des abris et

arrêts de bus, il leur a été répondu que les travaux seront planifiés dès 2020 et seront inscrits au budget communal.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale

#### 4 communications :

- **Bâtiments scolaires** : la salle de gym de la Planchette a été rendue aux utilisateurs le 9 septembre dernier ainsi que deux vestiaires. Les murs intérieurs de la salle ne sont pas terminés mais le seront durant les vacances scolaires de l'été 2020. La Municipalité communiquera aux utilisateurs au fur et à mesure la date de leur achèvement. 352 panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit. Les travaux dans le collège des Dents-du-Midi ont débuté par la démolition des parois et le renforcement sismique dans les salles libérées par le déménagement des élèves dans le bâtiment "KIWI". Mme RIME rappelle que les travaux bruyants ont lieu entre 16h00 et 20h00 ainsi que les mercredis après-midi. Concernant le bâtiment 54, toutes les fenêtres ont été changées, en accord avec les monuments et sites historiques, l'isolation de la toiture est terminée. A ce jour, il reste à revernir la porte d'entrée. KIWI a été remis aux écoles et à ce jour, les retours des utilisateurs ne sont que positifs. La visite de fin de chantier a été faite à mi-août par la Direction générale des Immeubles du patrimoine qui a délivré le permis d'exploiter, sans aucune réserve. La Direction générale de l'enseignement obligatoire a écrit ces mots : "*nous saisissons encore l'occasion de ce courrier pour remercier la commune d'Aigle ainsi que ses services communaux pour la réalisation de cette nouvelle école dont nous avons apprécié les qualités et l'aménagement propice à un bon climat d'établissements*". Les aménagements extérieurs restent à achever avec entre autres, la plantation d'arbres et de mobilier. L'inauguration de KIWI ainsi que des installations sportives aura lieu le samedi 23 novembre avec une exposition dans la salle de gym sur les travaux des Dents-du-Midi. L'évènement est bien entendu ouvert à toute la population.
- **Incivilités** : à ce jour, nous sommes à plus de CHF 45'000.- d'incivilités sur les bâtiments scolaires. La Municipalité est très inquiète de cette situation et prend des mesures, par voies budgétaires, pour la pose de caméras de vidéosurveillance.
- **Édicules publics** réponse à l'interpellation de M. le Conseiller FAVRE a été donnée dans la séance du 17.12.2017. Un inventaire des édicules a été établi au début 2018: il a permis d'évaluer les travaux à effectuer sur les édicules existants et a conduit à la rénovation complète de l'édicule de Novassalles ainsi qu'au rafraîchissement de la peinture de ceux de la halte de l'Aigle-Leysin, de l'ASD et du cimetière. La réflexion se poursuit quant à l'implantation de nouveaux lieux d'aisances dans les quartiers et un préavis est en cours de préparation.
- **Espace Graffenried** : des flyers ont été envoyés concernant le vernissage de la nouvelle exposition qui aura le jeudi 3 octobre à 18h30.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal

#### 2 communications :

- **Zone réservée** : la Municipalité a procédé aux séances officielles d'information. Plus de 850 personnes y ont été conviées avec une forte influence sur les deux jours. Les informations transmises comme le plan, le règlement ainsi qu'une vidéo explicative sont consultables sur le site Internet de la commune d'Aigle, via le lien: <https://www.aigle.ch/zone-reservee>. Cette procédure touche la ville d'Aigle assez fortement. M. DEVAUD rappelle qu'il s'agit d'une phase de transition, d'une phase intermédiaire pour permettre précisément de pouvoir contenir ce développement et surtout pouvoir assumer nos responsabilités et prévoir le futur. Ce futur correspond au plan général d'affectation, dont la Municipalité y travaille déjà. Entre-temps, le plan directeur communal et le plan général d'affectation, outils ultimes, viendront d'ici 2022. Avec ces outils-là, nous serons vraiment avec des nouvelles règles à l'échelle de la parcelle. De plus, s'il y a projet de volonté ou des idées de construction, merci d'en faire part à la

Municipalité, cela permettra aussi d'échanger sur la vision qu'ont les propriétaires, sur le développement de quartier pour les futures règles liées au PGA. C'est un des éléments en plus de tout ce qui concerne les consultations et travaux nécessaires, ou de toutes les législations qui nous encadrent. La mise à l'enquête de cette zone réservée débutera le 2 octobre; c'est le temps qui a été donné aux propriétaires concernés qui étaient en phase finale pour pouvoir présenter un projet à la Municipalité, qui se réserve la possibilité de le refuser si elle estime que ce projet entre en conflit avec la future zone réservée.

- **Parking Chevron** : prêt depuis un peu plus de trois mois, ralenti par les différentes procédures, la Municipalité a mis à l'enquête vendredi passé, le parking Chevron.

## **2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :**

### **2.1 PRÉAVIS N° 2019-09 DU LUNDI 29 JUILLET 2019 RELATIF À LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU PONT DES FARETTES ET DU PONT DES SAPEURS**

M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR), président de la Commission chargée d'étudier cet objet, donne lecture du rapport.

#### **CONCLUSIONS PROPOSEES : Identiques sur le fond à celles du préavis municipal :**

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n° 2019-09 du lundi 29 juillet 2019
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 910'000.- pour la démolition et reconstruction du pont des Farettes et du pont des Sapeurs, déduction faite de subsides éventuels.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 910'000.- aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : que le montant total, subside déduit, sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans
4. d'adopter le projet tel que présenté

#### **DISCUSSION :**

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : question se portant en page 4 du préavis concernant la procédure d'adjudication des travaux "sur invitation". Peut-on avoir de plus amples précisions par rapport à cette procédure dite "sur invitation" ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : sur les lots prévus, la Municipalité a travaillé avec un bureau d'ingénieur en anticipation sur le préavis, comme cela se fait à chaque fois. Il y a ainsi des montants qui sont extrêmement détaillés pour chaque poste, et l'idée est de pouvoir procéder sur ces 2 préavis, pour les lots génie civil, sur invitation. Lorsqu'on parle d'invitation, c'est 4 à 5 entreprises invitées, avec au minimum une entreprise

extérieure à la ville d'Aigle.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) : concernant la décision : "d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 910'000.-, déduction faite de subsides éventuels", il imagine que c'est avant déduction de subsides éventuels ? Pour être clair, CHF 910'000.- est le coût global et sur ce montant, il y aura des déductions par rapport aux subsides qu'on va recevoir ?

M. Grégory **DEVAUD** : Municipal : le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) prévoit de mentionner le montant maximal comme étant une autorisation d'investir, un montant que le Conseil communal autoriserait à dépenser. La Municipalité fera ensuite déduction de tous les subsides qui pourraient être perçus dans le cadre de cet objet. Effectivement, il est à prévoir qu'il ressort de cette opération une baisse plutôt qu'une hausse. Il s'agit d'un montant maximal et déduction sera faite ensuite de tous les subsides que la commune pourrait recevoir et qui seront comptabilisés en fin de travaux sur les chiffres finaux.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) ajoute qu'il manquerait le mot "sera" dans la conclusion, car "déductions faites" veut dire que si on touche par exemple CHF 300'000.-, on autorise une dépense de CHF 910'000.- plus les déductions. Il est d'avis de mettre dans les conclusions : "déduction sera faite de subsides éventuels". Cela lui semble plus logique.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : dans le rapport de la commission, l'avis de la COFIN dit : " précisons que par travaux, il faut comprendre la procédure d'adjudication". S'il comprend bien, les coûts présentés sont des estimations faites par des ingénieurs, avant la demande d'offres aux entreprises ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : répond par l'affirmative. Ces offres sont présentées à la commission qui a reçu tous les documents. Les calculs ont été fait sur la base d'estimations, comme habituellement, et c'est aussi dans cet esprit-là que le choix se porte sur des bureaux plutôt spécialisés sur certaines thématiques, en l'occurrence comme celui qui a été choisi pour ce dossier, qui est spécialisé dans ce genre d'ouvrage. Quand la COFIN et le rapporteur disent que par travaux, il faut comprendre le début des procédures d'adjudication, c'est le début du processus pour pouvoir adjuger les travaux et ensuite les réaliser.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : s'est projeté sur le règlement SIA 103, en particulier au paragraphe 4.3.4 qui parle des appels d'offre. Celui-ci se subdivise en trois parties : appel d'offres, comparaisons des offres et propositions d'adjudications. S'il comprend bien les prochains travaux, il faut comprendre la procédure d'adjudication. Pour lui, cela veut dire que les offres sont rentrées. La Municipalité peut-elle le confirmer ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, répond que les offres ne sont pas rentrées. Il faut travailler avec l'ingénieur pour affiner les chiffres en fonction de la décision prise ce soir, afin de finaliser le cahier des charges et le transmettre aux entreprises pour qu'elles puissent faire des offres sur invitation. Ces offres sont fermées et scellées. A la suite de cela, deux voire trois personnes les ouvrent : l'ingénieur, le service concerné et M. Devaud lui-même, qui sont tous trois assermentés. La première chose qui est faite, est l'établissement d'un procès-verbal de ces retours d'offres pour déterminer qu'elle sera la proposition d'adjudication faite à la Municipalité. Ensuite, ces travaux-là pourront commencer. Nous n'avons pas changé la manière de faire, cette procédure reste la même, dans le sens où il est demandé au Conseil communal, une autorisation maximale d'investir. Après cet accord, on continue le processus.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) pense que la COFIN devrait préciser dans le rapport "précisons que par travaux, il faut comprendre la *procédure d'appel d'offres*" au lieu de "précisons que par travaux, il faut comprendre *la procédure d'adjudication*"

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), fait son mea culpa pour la phrase qu'il a rédigée : Il aurait fallu effectivement rajouter, pour la bonne procédure : " *en vue d'adjudication*" . La première phase de calcul d'estimation des montants a été faite par le bureau d'ingénieur qui a permis d'avoir des coûts raisonnables. Cela s'est arrêté là. Lorsque le Conseil décidera ou non de continuer, alors, *en vue de l'adjudication*, nous devons préparer le cahier des charges pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, **la discussion est close.**

## VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à la majorité - 0 Refus - 9 Abstentions - 52 Approbations

## 2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-10 RELATIF À L'ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DES SPORTS

Mme Kathryn **HESS-BELLWALD** (EA), présidente de la Commission chargée d'étudier cet objet, donne lecture du rapport.

### CONCLUSIONS PROPOSEES AVEC AMENDEMENT SOUMIS PAR LA COMMISSION DES FINANCES :

La commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, tel que proposées et amendée dans le préavis :

- Vu le préavis **amendé** n° 2019-10 du lundi 19 août 2019
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. d'adopter le plan stratégique des sports de la Commune d'Aigle
2. de porter aux budgets, dès 2020, **un montant à discuter** pour l'engagement, **à temps partiel ou complet**, d'un(e) collaborateur(trice) dédié à la réalisation du plan stratégique des sports

### DISCUSSION :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) trouve le plan stratégique des sports reçu avec ce préavis (qui fait suite au préavis 2018-13 sur les infrastructures sportives), incomplet. Bien que les mesures sont très bonnes, il lui semble inachevé. En effet, il n'y a aucun détail sur l'état actuel des infrastructures existantes, ni sur les besoins actuels et futurs scolaires, ni sur la complémentarité à l'échelle régionale, et rien non plus sur la relève et le sport d'élite. Tous ces éléments font partie de la demande décrite dans la réalisation du plan stratégique des sports figurant dans le préavis 2018-13. Nous avons payé CHF 70'000.- pour la réalisation de ce plan incomplet, citant par exemple le 2ème point sur les infrastructures. Une des mesures qui est proposée, est la planification des infrastructures sportives, projet d'une étude sur les besoins des sociétés sportives et de la population locale. Mais c'était justement le but de ce préavis 2018-13. On a donc payé une étude qui conclut qu'il va falloir faire une nouvelle étude. Après avoir consulté plusieurs associations et clubs locaux, M. TILLE est surpris qu'ils n'aient pas été approchés, et plus encore, qu'il n'y ait encore aucune mesure concrète au sujet des infrastructures existantes. Il y a à Aigle des clubs champions suisses, et même champions du monde dans des disciplines mondiales, comme la gym, l'aïkido ou par exemple KFM Life, cette école de break dance qui s'entraîne dans des containers. Ces containers, en plus d'être inconfortables, sont des gouffres énergétiques et aucune amélioration n'est prévue dans la stratégie présentée. Cette stratégie ne va, à son avis, pas avec les besoins actuels. Il hésitait à proposer un amendement, mais comme il vient un peu tard, il n'aura pas le soutien

de ses collègues situés à sa gauche. Il considère qu'il y a encore du pain sur la planche et reste convaincu qu'il est nécessaire d'engager un collaborateur à 100% qui pourra commencer par réaliser un plan stratégique beaucoup plus complet, en tenant compte des besoins des sociétés locales. M. TILLE soutient donc ce préavis.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) précise que la COFIN a déposé un amendement, qui a pour origine, une imprécision dans les textes, car dans les conclusions qui sont présentées, on parle d'un montant "nécessaire" qui veut dire que l'on clôt la discussion et qu'il s'agit d'une dépense liée et obligatoire. Si dans deux ans, il y a un changement de situation, on pourra toujours se référer "au montant nécessaire" que le Conseil communal a voté. Et qui estime le montant nécessaire ? Ce n'était donc pas très clair, d'où la proposition de la COFIN de souhaiter un "montant à discuter" dans le cadre du budget. On aurait aussi pu dire un montant pour l'engagement mais le terme "nécessaire" a fait qu'une partie de la COFIN a estimé qu'il fallait déposer un amendement. Elle n'est pas contre le plan stratégique, mais pour, et également pour l'engagement des forces de travail nécessaires. Mais contre le fait que se soit définitivement lié et soustrait à la discussion du budget.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : l'Entente Aiglonne a soumis, il y a deux jours, une demande au Président du Conseil communal qu'il communique ici à l'Assemblée :

*Monsieur le Président du Conseil communal,*

*Nous nous référons au préavis municipal 2019-10 " Plan stratégique des sports". Après relecture attentive*

- du préavis susmentionné,*
- du rapport de commission chargée de l'étude du préavis,*
- du rapport de la Cofin,*
- de l'art. 14RCCom*

*il ressort, qu'à notre avis,*

- 1. le plan stratégique ne nécessite pas d'approbation formelle du Conseil, puisque sa définition, sa mise en oeuvre, et son suivi sont du ressort unique de la Municipalité;*
- 2. le préavis municipal susmentionné nous apparaît ne pas répondre aux critères d'un préavis (art.14 RCCom). Essentiellement en raison de l'absence de montant exact à voter.*
- 3. d'autre part, il ne s'agit pas d'un investissement, mais d'un budget de fonctionnement, nous l'avons entendu, d'une part par la commune et par la commission. Ce budget de fonctionnement n'a pas à être voté aujourd'hui.*

*Il nous semble donc que ce préavis n'en est pas un et devrait être renvoyé à la Municipalité. Nous vous remercions de prendre contact avec le service juridique à votre disposition et de nous communiquer son avis.*

*Dans l'attente de votre réponse, si possible avant la séance du Conseil de jeudi prochain, nous vous présentons nos cordiales salutations.*

*Pour l'Entente Aiglonne, MM. Marcel-Jacques BACCA et Philippe BELLWALD*

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : les prénommés ont reçu une réponse de M. Alexandre **FAVRE**, qu'il remercie pour son travail puisqu'il a transmis cette demande au SCL. La réponse de M. FAVRE les a laissés un peu sur leur soif puisqu'elle dit : " après contact avec le SCL, celui-ci m'informe que je ne dois pas prendre position et que le Conseil doit prendre contact directement avec la Municipalité". Vu le délai imparti, nous n'avons malheureusement pas pu le faire, mais nous rejoignons ce qui est dit ce soir par les différents Conseillers autour de ce projet.

M. le Président Alexandre **FAVRE** tient à signaler qu'il s'agit de la réponse qui lui a été donnée par le SCL et qu'il ne peut prendre position à leur place.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, concernant l'intervention de M. le Conseiller TILLE, effectivement, ce document est une synthèse. Un document complet sur chaque thématique regroupant l'entier du travail que la commission a faite pendant une année sera remis à la personne en charge d'appliquer ce plan stratégique.

A bien noté les questions de planification de relève, l'idée n'est pas de refaire une étude mais de s'appuyer sur des compétences et l'expérience de la personne engagée, pour mettre en application cette stratégie-là et développer des éléments qui ont été relevés, notamment de planifications des infrastructures. Mais avec ce plan stratégique, la commission a souhaité, et la Municipalité s'y est ralliée, avoir un document qui soit le plus lisible possible et croit que globalement, il satisfait et on peut aller de l'avant.

A la question des clubs, la commission et la Municipalité ont sollicité l'Union des sociétés locales pour lui demander de nous envoyer deux de leurs représentants. C'est leur mission au sein même de la commission des sports, de représenter les clubs aiglons et croit pouvoir dire qu'ils le font bien. L'un représente plutôt la vie associative et le second plutôt du monde du vélo. La Municipalité entend les préoccupations des clubs locaux.

En ce qui concerne les mesures concrètes qui avaient été clairement demandées dans le précédent préavis, la Municipalité arrive avec des propositions qui sont des pistes et effectivement, cela nécessitera à chaque fois un préavis pour aller de l'avant et être beaucoup plus précis dans le projet. C'est tout l'enjeu des prochaines années.

En ce qui concerne la question de M. BELLWALD, le SCL y a répondu. La Municipalité considère qu'elle peut déposer le projet de décision et c'est ce qu'elle a fait. Elle considère également que la réponse au postulat s'est faite en deux temps : tout d'abord, avec un premier préavis qui donnait les moyens pour travailler et désormais, c'est l'engagement pris par la Municipalité il y a plus d'une année, d'arriver avec un document qui soit validé par le Conseil communal. Effectivement il n'y a pas de montant directement lié à cela puisqu'il n'est pas prévu d'avoir un contrat déterminé mais de durée indéterminée qui sera porté au budget.

Concernant l'amendement de la COFIN, la Municipalité comprend l'imprécision. Le procès-verbal de ce soir fera foi, sur le fait que le plan stratégique des sports est un objet en soi, le budget est un objet en soi, et la Municipalité prend l'engagement de ne pas prendre en otage le Conseil par la décision qu'il a prise. M. DEVAUD espère que cela rassure les Conseillers et les engage donc à refuser l'amendement de la COFIN. Le montant évoqué dans le cadre de la commission est un montant maximum. C'est l'idée de pouvoir avoir une certaine marge de manoeuvre dans les engagements, et c'est aussi une durée d'occupation maximum. Ce montant maximum est dans le rapport et la Municipalité s'y tiendra. Mais l'idée est de pouvoir laisser un peu de marge de manoeuvre. Effectivement, on pourrait parler de cohérence par rapport à la volonté exprimée par la commission unanime de dire que c'est le moment d'avoir une personne à 100%. La Municipalité considère que ce travail nécessite un engagement entre 80 et 100%, idéalement un 100%. On peut donc se satisfaire des conclusions de la commission et refuser l'amendement de la COFIN avec les engagements que la Municipalité vient de prendre à l'instant.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) souhaite entendre M. le Municipal DEVAUD concernant les vœux de la commission.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : les vœux conviennent tout à fait à la Municipalité et en particulier le N° 3 qui nous a récemment fait retirer un préavis. Il considère aujourd'hui, qu'il y a un prépositionnement à avoir pour la ville d'Aigle en terme UCI Bike City et de pouvoir développer un réseau de pistes cyclables qui soit performant. Cela prend du temps, cela sera à définir. Aujourd'hui, un concept cyclable est élaboré, en particulier par Mme la Municipale Maude ALLORA, et l'implémentation doit pouvoir être réalisée. Mais partout on doit pouvoir apporter des solutions, on le fera en profitant des bonnes relations que l'on a avec l'UCI.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) ne pense pas que tout le monde a compris le but de l'intervention que nous avons faite et aimerait juste le rappeler. Avons-nous affaire à un préavis ? Un préavis qui n'a pas, dans la conclusion, une somme précise à allouer n'est pas un préavis et c'est un problème. A ce moment-là, la

Municipalité doit le transformer en préavis d'attention, tel que décrit dans la loi. Si l'on veut se conformer à cette loi, ce n'est pas un préavis. C'est pour cela qu'il faut soutenir l'amendement de la COFIN qui demande que ce montant soit discuté prochainement ou régulièrement, mais on ne peut pas donner, comme cela est strictement défini dans les conclusions aujourd'hui, un blanc-seing, à la Municipalité de dépenser des sommes "nécessaires". Cela ne veut rien dire et c'est en contradiction avec la définition du préavis. C'est la loi qui veut ça, on ne peut pas aligner des lois sur un bâton. Ou c'est un préavis ou ça ne l'est pas. Mais au moins y mettre l'amendement de la COFIN pour le définir comme préavis. Il demande aux Conseillers de répondre favorablement à la COFIN afin d'être dans la légalité, même partielle. Nous ne pouvons donner carte blanche à ce qui est contraire à la loi.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : croit savoir que M. BACCA mentionne le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) à son chapitre III sur les crédits d'investissement. Effectivement, ceux-ci nécessitent l'objet d'un préavis. Mais il aurait pu également mentionner la loi sur les communes (LCom) qui donne la possibilité à la Municipalité de proposer un projet de décision au Conseil. Les art. 31 et 33 font référence à : "la proposition doit être présentée au Conseil communal avec un préavis sur projet de règlement ou de décision". C'est exactement ce qui est proposé ce soir.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) : M. DEVAUD dit que le SCL s'est occupé de nous répondre, mais en fait, le SCL a justement refusé de nous répondre et a prétendu, dans sa réponse, qu'il fallait qu'on s'arrange avec la Municipalité. Donc il n'y a pas eu de réponse, ce qui les a d'ailleurs étonné.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ce chapitre est clos mais en revanche, pour que tout le monde soit au clair sur la question financière, les sommes se discutent toujours une fois qu'elles sont portées au budget. Voter ou non l'amendement de la COFIN ne changera rien puisque le montant lui-même pourra être discuté au moment du budget et cela chaque année. Il n'y a pas de montant verrouillé, comme cela a été fait récemment avec les transports publics. La Municipalité doit, de son côté, boucler encore le budget, donc la somme précise aujourd'hui n'est pas définie mais les intentions sont exprimées.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) demande à M. DEVAUD de répéter sa réponse concernant les articles auxquels il a fait référence dans le RCCom.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, a mentionné les articles 31 et 33 de la Loi sur les communes (LCom).

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : le premier parle de crédits et de tableaux d'investissement et l'art. 33 est la justification du bilan. Donc ni l'un ni l'autre ne parlent de préavis.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : pense que M. BELLWALD est resté sur le RCCom. Il cite les articles 30, 31 et 33 de la LCom. A la suite du postulat déposé, un premier préavis autorise un crédit et aujourd'hui c'est un préavis sur un projet de décision.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) : n'arrive pas à comprendre que l'on discute aussi longtemps, puisque M. le Syndic vient d'expliquer que de toute façon, quelle que soit la décision, elle sera quand même remise en question. Il est d'accord pour voter d'abord l'amendement puisque cela ne va rien changer. Une grande partie de l'Assemblée sera tranquille avec son âme puisqu'il faudra en discuter chaque année. Un moment il faut arrêter, parce qu'on est parti pour la nuit avec tous ces articles de loi. Pense qu'il faut à présent prendre des décisions. On vote cet amendement, on est tranquille et chacun vote ce qu'il veut.

Il n'y a plus d'intervention, **la discussion est close.**

## **VOTE SUR L'AMENDEMENT**

**Acception : à la majorité - 23 Refus - 3 Abstentions - 32 Approbations**

## **VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES :**

**Acceptation : à la majorité - 1 Refus - 1 Abstention - 57 Approbations**

### **3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS**

#### **4. MOTIONS DÉPOSÉES**

#### **5. POSTULATS DÉPOSÉS**

#### **6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES**

##### **6.1 INTERPELLATION RELATIVE "AU MANDAT DE COACHING DE LA DIVISION DE CONCIERGERIE DE LA COMMUNE"**

Pas de discussion

##### **6.2 INTERPELLATION RELATIVE À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE PENDANT LES TRAVAUX DU CARREFOUR MARGENCEL**

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal : la signalisation et la sécurité routière de tous les usagers occupent constamment la Municipalité, sur l'ensemble de la ville d'Aigle, mais en particulier dans le quartier Margencel et Gare, et ce, particulièrement durant les travaux importants qui s'y déroulent. Effectivement, la Municipalité est consciente du manque de clarté de signalisation et cette inadéquation avec l'avancement des travaux. Une prochaine séance de travail aura lieu entre la Municipalité et le spécialiste de la police intercommunale pour rectifier et adapter cette signalisation au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de chantiers sur la commune, il y a énormément de signalisation à corriger pour notamment améliorer la sécurité et la Municipalité y travaille en permanence. M. DUROUX tiendra informé au fur et à mesure de l'évolution de ces situations afin d'améliorer la sécurité et le trafic routier.

##### **6.3 INTERPELLATION RELATIVE AUX MESURES CONSERVATOIRES PRISES PAR LA MUNICIPALITÉ VU L'ÉTAT DE LA ROUTE D'OLLON**

DISCUSSION :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : la Municipalité est consciente de l'état d'usure inhabituel entre la partie "Ch. de Rochebord" et le croisement "Frédéric Rouge" de cette route. Le choix s'était porté à l'époque sur un revêtement phonique, absorbant mieux le bruit, ceci sur demande des propriétaires résidant à l'entrée de la ville. C'était un choix délibéré de la Municipalité avec l'entreprise exploitante également. Malheureusement, avec l'évolution, ces revêtements phoniques ne fournissent pas le rendu espéré, ne tenant pas toutes leurs promesses. On constate une évolution de revêtement bitumineux, qu'il est possible de travailler beaucoup plus sur la granulométrie et sur la composition même, et que les revêtements phoniques n'ont vraisemblablement

pas une durabilité une durée de vie raisonnable. Aujourd'hui, on change d'optique et de pratique par rapport à ces zones sensibles aux bruits, pour essayer de ne pas répéter les erreurs du passé. Quant à l'entreprise, il y a eu dans un premier temps, un contact, ce chantier a été suivi, on a pu porter des modifications et aujourd'hui il n'y a pas de défaut caché, puisque c'est un choix qui a été fait d'entente avec la Municipalité et l'entreprise. Tous les contrôles ont été fait sur cette route en terme de carottage par rapport aux couches de bitumineux qui doivent être posées. On ne répétera pas cette opération par rapport à ces options-là, sur les routes qu'elles soient communales, cantonales. A titre informatif, le Canton ne procède plus de la sorte non plus. La technologie évolue tous les jours.

En ce qui concerne la question du puits perdu qui est faite allusion dans l'interpellation, on avait effectivement eu connaissance de cette problématique, il y a deux ans environ, d'un puits perdu, qui par différents travaux et différents écoulements de privés, s'était bouché. Lors d'une intempérie précédente, il y a eu un débordement dans ce secteur-là, et il a fallu forcer le passage pour faire passer l'eau. Cette opération ne doit pas se faire trop souvent, car le puits perdu a vraiment un sens lorsqu'il fonctionne bien et qu'il a ce rôle de drain. Dans l'intervalle, nous n'avons pas rien fait : deux propriétaires voisins avaient été contacté puisque ce puits perdu là n'est pas fonctionnel, et les coûts, importants, s'étaient montés à env. CHF 60'000.- pour aller de l'avant avec la construction sur un terrain privé, d'un puits perdu, puisqu'on ne peut pas le faire directement sur l'emprise publique. La Municipalité d'alors avait pris l'option d'observer, de bien curer et faire les travaux d'entretien liés à ce puits perdu pour observer la situation et voir si elle se renouvelait lors d'intempéries. Force est de constater qu'elle s'est renouvelée, décision a alors été prise d'aller de l'avant avec cette opération. Aujourd'hui, les entreprises sont contactées pour refaire des devis précis, et les propriétaires concernés ont été recontacté pour élaborer un projet afin de créer un nouveau puits perdu qui élimine cette problématique d'inondation sur la route d'Ollon.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) : remercie M. DEVAUD pour ses explications, mais nous nous sommes renseigné auprès d'un ingénieur, il semblerait que ce n'est pas qu'au niveau du revêtement silencieux que le problème se passe, mais c'est plus en profondeur. C'est là qu'il y aurait eu des malfaçons. En conséquence, il rend attentif que c'est le dernier moment pour activer une procédure pour essayer de sauver la mise, car il y a quand même de l'argent en jeu. Nous vous l'aurons signalé, si vous ne faites rien, telle sera votre décision. Mais à notre avis, le malaise est plus profond.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : prend note que les contacts ont été pris avec des spécialistes. Ne les a pas vus faire des carottages sur ce secteur. Il répète que cette situation a été prise en main, la Municipalité est consciente que le revêtement phonique n'était pas une bonne solution. Il faut savoir aussi que ce revêtement a été posé à l'orée de l'hiver, sauf erreur sous la neige pour le dernier mètre, fin novembre 2011 de mémoire. Ce qui n'est évidemment pas idéal pour finir une route. Mais tout a été compensé au printemps par la pose du revêtement final. Il prend note de la remarque de M. BACCA et va contrôler ces indications-là pour, le cas échéant, sauver chaque franc des deniers publics.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) : par plaisir et par satisfaction, il se trouve directement concerné par le sujet. Il s'était d'ailleurs plaint à M. DEVAUD de cette route "crocodile" mais personne ne s'est posé la question de savoir combien de camions surchargés sont passés sur la route d'Ollon en un espace de temps relativement court. Ils ont sorti des centaines et des centaines de camions depuis le chantier. Pas plus que la question ne s'est posée du nombre de camions qui passent à travers la plaine pour chercher du matériel, sur les chemins agricoles qui sont des chemins fait pour les paysans, pas pour que les camions les élargissent. Mais comme il y a peu de monde qui passe là-bas, personne ne le voit et les dégâts, c'est la commune qui va les payer. M. DEVAUD avait d'ailleurs été avertis. Alors il y a plein de soucis, mais on ne se pose qu'une question. Oui, la Route d'Ollon est en mauvais état, on nous a répondu qu'elle va être reprise lorsqu'il y aura un nouveau carrefour. Il faudra aussi faire attention à la signalisation. On est submergé par les travaux, mais ne peut s'empêcher de dire, s'étant occupé d'un dossier qui complétait la rue de Margencel, que pour un petit mot le préavis avait été repoussé, et la signalisation refusée. Maintenant, puisqu'on n'a pas fait ce petit morceau, il faudra remettre en place les panneaux qui nous embêtent. Et pour 150 mètres, on aurait terminé, le quartier était tranquille. Quand on refuse des préavis, il faut faire bien attention qu'il n'y ait pas d'inconvénient après.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : corrige les propos de M. CLAUDEL : la commune ne paie pas les réfections de route liées aux passages de véhicules entreprenant les travaux. Ce n'est pas correct. Un état des lieux des infrastructures se fait chaque début et fin des chantiers et si un autre chantier intervient durant ce laps de

temps, l'état des lieux est complété par le service concerné ainsi que des spécialistes. Il y a, à chaque fois, une valorisation des chantiers, respectivement des entreprises, qui ont causé ces usures, ceci pour avoir une participation financière. Mais effectivement, à la fin de tous ces travaux, lorsque tous ces chantiers seront terminés et que les routes seront refaites avec le carrefour, un tapis bitumineux sera refait au propre pour être tranquille un certain nombre d'années.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

### 7.1 QUESTION RELATIVE AU TRACÉ FERROVIAIRE COMMUN AL-ASD DE LA TRAVERSÉE URBAINE D'AIGLE

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : Tout est sur les rails ! Comme cela a déjà été annoncé, le dossier est entre les mains des TPC et dès que leurs études seront faites, terminées, que les décisions seront prises, les TPC communiqueront sur ce dossier. La Municipalité se réjouit de se joindre à cette communication.

### 7.2 QUESTION RELATIVE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LES BARÈMES DU SERVICE DENTAIRE

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : le règlement a été transmis au SCL le 24 avril, il a été approuvé puis publié dans la FAO et est rentré en force le 1er juillet suite au délai de recours. L'information a été donnée à l'école qui l'a transmis, comme chaque année, en information, aux parents et une fonction de soutien sera également effectué par l'infirmière scolaire dans le cadre du dépistage dentaire des enfants. Par rapport au site Internet, le règlement est disponible depuis quelques jours, à savoir que celui-ci n'est pas mis à jour quotidiennement, mais tous les 2 à 3 mois. Il a été également ajouté au site, le règlement sur la surveillance et le règlement des cimentières.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la séance à 21h36 et invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié au Carnotzet communal.

#### CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :  
Alexandre FAYRE



La secrétaire :  
Véronique DELADOEY





**L'Entente Aiglonne**

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

**INTERPELLATION relative au mandat de coaching de la  
division de conciergerie de la commune**

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La Municipalité nous informe que, lors de sa séance 28 janvier 2019, elle « a donné mandat à une société spécialisée pour coacher la division de conciergerie de la commune ».

L'Entente aiglonne souhaite obtenir des réponses écrites aux questions suivantes :

1. Qu'entend la Municipalité par « division de conciergerie » ?
2. Ce mandat est-il un résultat de l'audit de 2014 ?
3. En quoi consistent les prestations sous-traitées ?
4. A combien s'élève le montant annuel de ce mandat ?
5. Tout ou partie du mandat est-il inclus dans les prix de location des salles ?
6. S'agit-il d'un premier pas vers la privatisation de la conciergerie de la commune ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Jean-Marc Guillard

Aigle, le 19 septembre 2019

## **Interpellation du groupe PLR-Aigle,**

### **relative à la signalisation routière pendant les travaux du carrefour Margencel**

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Voici déjà depuis quelques semaines maintenant que les travaux du carrefour "Margencel" ont débuté et que le trafic est perturbé par ces derniers. Ceci est tout à fait normal pendant la durée des travaux et nous le comprenons.

Cependant, nous constatons que la signalisation routière et piétonnière n'est pas du tout en adéquation avec les travaux et les usagers de la rue de la Gare en direction du futur giratoire Margencel ne peuvent pas s'y référer. En effet, 50 mètres avant le carrefour, un nouveau panneau de signalisation routière a été installé à la hauteur des caves Waldvogel. Sur ce dernier, il est impossible de lire ce qui est marqué, tellement le caractère d'imprimerie est petit. Toutefois, toujours sur celui-ci, il est indiqué qu'il faut tourner à gauche direction le pont du Châtelard pour accéder au parking de la Gare ainsi qu'à la zone de dépose de la gare. Puis 20 mètres après ce panneau il y a l'interdiction de tourner à gauche puisqu'en ce moment cette route est à sens unique.

De ce fait, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous répondre aux questions suivantes :

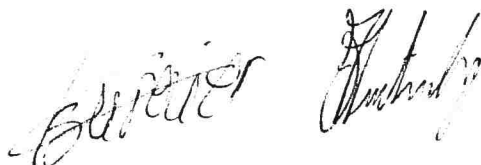
- La Municipalité a-t-elle pris connaissance de la mauvaise signalisation routière au carrefour Margencel ?
- La Municipalité va-t-elle entreprendre les changements nécessaires au panneau de signalisation à la hauteur des caves Waldvogel ?
- La Municipalité va-t-elle, à l'avenir, faire que la signalisation routière soit en adéquation et en rapport avec l'avancement des travaux dudit carrefour ainsi que ses rues adjacentes ?

Merci de votre attention.

Au nom du Groupe PLR-Aigle  
Fabrice Cottier



Interpellation déposée au Conseil Communal d'Aigle le 19 septembre 2019.



R. Herminod



**L'Entente Aiglonne**

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

## **INTERPELLATION relative aux mesures conservatoires prises par la Municipalité vu l'état de la route d'Ollon**

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La route d'Ollon a été refaite de fond en comble suite à la décision du Conseil d'octroyer en 2010 CHF 2.46 millions pour sa réfection complète. Les travaux prévus ont été décrits dans le préavis 2010-09.

Il a été déjà rapporté à ce Conseil que le revêtement de la route d'Ollon ressemble à une « peau de crocodile », signe qu'il est arrivé en fin de vie. Cet état ne correspond manifestement pas à un cas d'usure normal, même pour une route à connotation urbaine.

Lors des dernières intempéries, la chaussée a été complètement submergée et rendue très dangereuse pour les usagers. Il ne s'agit malheureusement pas d'un incident nouveau et isolé, et à chaque intempérie, la situation empire.

Ceci étant, l'Entente aiglonne souhaiterait connaître quelles sont les mesures conservatoires d'usage prises par la Municipalité afin de s'assurer que cette route a été construite dans les règles de l'art, libre de tous défauts cachés, dont la prescription arrive à échéance 10 ans après la fin des travaux.

Nous remercions la Municipalité de nous répondre par écrit.

Merci de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Marcel-Jacques Bacca

Aigle, le 19 septembre 2019



**L'Entente Aiglonne**

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

**QUESTION relative au tracé ferroviaire commun AL-ASD de la traversée urbaine d'Aigle**

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Une séance d'information sur Mobichablais présentée conjointement par les TPC et une délégation de la Municipalité a eu lieu le mardi 3 septembre dernier. Les retours de plusieurs participant(e)s à cette séance sont positifs, les TPC et la Municipalité ayant apporté des réponses claires à la plupart des questions posées.

Nous relevons que les TPC et la Municipalité peuvent informer la population sur des projets importants et le devenir de notre ville.

Deux ans après la dernière réunion des Etats généraux, l'Entente aiglonne est d'avis qu'il est temps que les TPC et la Municipalité informent la population sur l'état d'avancement des études du projet de nouvelle traversée commune AL-ASD. D'autant plus que cette liaison devra être inscrite dans le nouveau Plan directeur communal.

Nos questions sont les suivantes :

- Quand les TPC et la Municipalité entendent-ils informer la population sur le projet de nouvelle traversée ferroviaire de la ville d'Aigle ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'informer le Conseil de manière anticipée ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Patrick Graff

Aigle, le 19 septembre 2019



**L'Entente Aiglonne**

Responsabilité - Citoyenneté - Equité

## **QUESTION relative à l'entrée en vigueur du règlement sur les barèmes du service dentaire**

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le 28 mars dernier, ce Conseil a adopté le préavis municipal n°2019-01 amendé, relatif au règlement sur les barèmes du service dentaire. Pour rappel, les conclusions de ce préavis amendé sont :

**Adoption du préavis municipal n° 2019-01 du lundi 14 janvier 2019 amendé** relatif à l'adoption d'un règlement sur les barèmes du service dentaire, soit

- 1 D'approuver la version amendée par la commission du « Règlement communal relatif aux barèmes du service dentaire »
- 2 D'abroger le « Règlement et barème du service dentaire scolaire » du 24 septembre 1998
- 3 De soumettre ce règlement au Canton pour approbation
- 4 De considérer ce préavis comme valant réponse à la motion de Mme Kathryn Hess-Belliwald du 22 mars 2018 intitulé « Réactivation du préavis municipal 2017-07 du lundi 12 juin 2017 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du service dentaire suite à son renvoi en Municipalité par motion d'ordre et à l'échec de l'initiative cantonale « Pour le remboursement des soins dentaires ».

Qu'est-il advenu de ce règlement et pourquoi ne figure-t-il pas, à notre connaissance, sur le site de la commune (cf. rubriques règlements communaux/finances, subventions) ?

Une information relative à ce service dentaire a-t-elle été dispensée aux élèves, respectivement leurs parents, à l'occasion de la dernière rentrée scolaire ?

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Kathryn Hess Bellwald

Aigle, le 19 septembre 2019